

Date de convocation :
Le 05 avril 2018

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 5
- de votants : 6

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1


N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/012/18

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Intégration d'un
parcours dans Runnin'City.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 04 avril 2018, une nouvelle convocation du Comité de Direction a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. De ce fait, le Comité de Direction peut délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le cinq avril 2018.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme STIEVENART ; M. Didier JOVENIAUX.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (01) :

M. Vincent DOCHEZ.

Étaient absents, excusés (13) :

M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE ; M. Vincent HADOT excusé ; Mme Monique DESSENIS excusée qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu le Budget Primitif 2018 et le Plan d'actions 2018 approuvés par le Comité de direction du 20 Décembre 2017 ;

Compte tenu de l'ambition inscrite au sein du plan d'action de développer chaque année un ou plusieurs parcours numériques de découverte du territoire, comme cela a été le cas en 2017, il est proposé cette année de d'intégrer un parcours au sein de l'application « Runnin City ».

Runnin City est une application développée par la société LM Sport Tourisme,



dédiée aux pratiquants de course à pied, comptant déjà près de 30 000 utilisateurs et une cinquantaine de villes couvertes. Elle permet de guider vocalement l'utilisateur d'un Point d'Intérêt à un autre, tout en maintenant son téléphone dans sa poche et lui permettant de profiter de la visite. A chaque passage devant un Point d'Intérêt, l'appli lui énonce un commentaire de 30 secondes. Cette intégration représente un cout annuel de fonctionnement de 950€, pour un engagement de trois ans. Le BP18, en section 021 (imputation 6288), prévoit un crédit total de 1500€.

Le parcours qu'il est prévu d'intégrer à l'application prévoit des passages devant des Points d'Intérêt du centre de Valenciennes et des hôtels. En effet, les touristes d'affaires apparaissent comme des pratiquants de course à pieds de premier ordre, le parcours s'efforce donc de passer à proximité des établissements du centre-ville : Gare (Grand hôtel, chat botté), Place Saint Nicolas, église Saint Géry, Place d'Armes, Rue de Famars (Auberge du bon fermier), Notre Dame du Saint Cordon (Hôtels Mercure et Notre Dame), Jardin de la Rhônelle (Ibis hôtel), Musée des beaux-arts, le Phénix (RésidHome, Martin's Hotel).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 11 avril 2018,

- D'approuver l'intégration du parcours au sein de l'application « Runnin City ».

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 07 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- L'intégration du parcours au sien de l'application « Runnin City ».

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes, le 11 avril 2018

La Présidente,
Élisabeth GONDY

